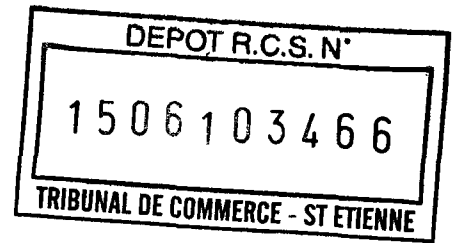


108733



A2N

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 2 500 EUROS

SIEGE SOCIAL : LA RICAMARIE (42150)

CHEMIN DE CROUPISSON

RCS SAINT ETIENNE (EN COURS)

STATUTS

LES SOUSSIGNES

- Mademoiselle **Vanessa ABATE**,
née le 1^{er} mai 1988 à SAINT ETIENNE (Loire)
de nationalité française
demeurant à ST JUST ST RAMBERT (Loire) 18 rue Désimiane de Montchal,
célibataire, non pacsée

- Monsieur **Alex Cyril Christophe NOURRISSON**,
né le 24 février 1989 à ST PRIEST EN JAREZ (Loire)
de nationalité française
demeurant à ST JUST ST RAMBERT (Loire) 18 rue Désimiane de Montchal,
célibataire, non pacsée

ont établi, ainsi qu'il suit, les statuts de la Société à Responsabilité Limitée qu'ils sont convenus d'instituer.

AN

AV

TITRE I

FORME – OBJET – DENOMINATION – DUREE – EXERCICE SOCIAL – SIEGE

ARTICLE 1. FORME

Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une Société à Responsabilité Limitée régie par les lois en vigueur, notamment par les dispositions du Livre II du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

ARTICLE 2. OBJET

La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et dans tous pays :

- toutes activités de nettoyage tant auprès des particuliers que des professionnels,
 - l'entretien de locaux de tout type et d'espaces verts,
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

ARTICLE 3. DENOMINATION

La dénomination de la Société est : A2N.

Dans tous actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « Société à Responsabilité Limitée » ou des initiales « S.A.R.L. » et de l'énonciation du capital social.

ARTICLE 4. DUREE DE LA SOCIETE – EXERCICE SOCIAL

La durée de la Société est fixée à 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

L'année sociale commence le 1^{er} juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprend le temps écoulé depuis l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés jusqu'au 30 juin 2011.

ARTICLE 5. SIEGE SOCIAL

Le siège de la Société est fixé à LA RICAMARIE (42150), Chemin de Croupisson.

Il peut être transféré en vertu d'une décision collective extraordinaire des associés. La Gérance peut créer des succursales partout où elle le juge utile.